

02 décembre 2011

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

Bienvenue à tous les clichois



Pourquoi avons-nous créé le CDCC ?

**Un rapide
historique des
péripéties du
dossier (*) du
chauffage urbain
à Clichy.**

() la Presse a
souvent
employé le mot
« scandale »*



Les principales revendications du CDCC :
ce sont celles des clichois, utilisateurs directs du chauffage urbain ou contribuables. Elles portent sur :

-Le tarif actuel, l'un des plus chers de France et sur sa remise à un niveau normal,

-La transparence de la facturation,

-Les trop-perçus par la SDCC, depuis plus de 20 ans, et leurs remboursements,

-La maintenance effective des infrastructures,

-La participation concrète aux choix futurs.

Par Michel Cabasset, trésorier du CDCC.



CDCC Juin 2011

RAPPEL

Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

I - La CRC met en cause certaines « dérives » du maire !

Elles concernent :

- des détournements de procédures lors des conseils municipaux,
- des signatures non autorisées, etc.
- des informations tronquées,
- etc.

- CRC 24/54 : « la question se pose de savoir pourquoi la commune a pu aussi facilement conclure ces avenants »

... les clichois, eux aussi, se posent la question.

II - La CRC : GDF SUEZ et ses pratiques

La CRC :

- conteste certaines pratiques financières, et autres, entre la SDCC et des filiales du groupe GDF SUEZ,
- s'inquiète fortement de l'état du réseau et demande la remise aux normes de celui-ci avant restitution à la Ville, en fin de contrat,
- considère que certains contrats et amendements sont non valides au vu de la loi et de la jurisprudence,
- remet en cause les charges insuffisantes supportées par le LEM, suite aux termes du contrat tripartite.
- etc.



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

Conclusions :

- Les « problèmes » soulevés par la Chambre régionale des comptes sont tels que pour les deux parties le « **grand déballage** » serait une catastrophe !
- Ils ont tout intérêt à trouver ensemble une solution,
- Ils ne veulent surtout pas que les clicheois mettent le nez dans leurs affaires.



Avez-vous des questions ?



Les messages de la mairie en mars 2011 *(plus de 100 personnes présentes)* :

les tarifs à venir

- « **30% de baisse des tarifs à venir** », par réduction *autoritaire (de la part de la mairie)* des charges prises en compte dans la tarification de la chaleur.

les trop-perçus

- « de 30% » de charges de chauffage qui *doivent* être récupérées depuis 1991.

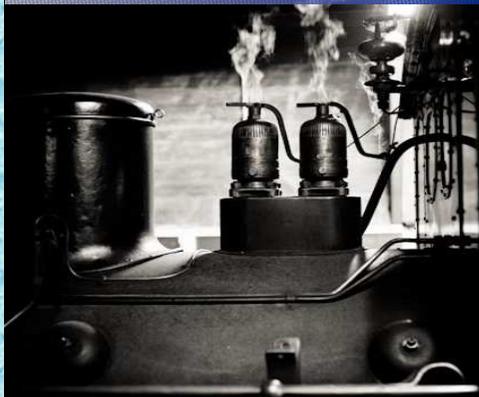


28 juin 2011



CSF : Mme Crémieux,
CDCC : Mme Lauzeray

**Le but unique : faire
baisser la pression**



GDF SVEZ

Sous la pression des clichois,
le Maire et la SDCC ont fini
par accepter, bon gré mal gré, la « table
ronde » servant, dans leur esprit, à
« détailler les modalités auprès des
usagers .. *d'un accord formalisé entre la
Ville et la SDCC* »

**Mais ne nions pas notre satisfaction, car ils ont
admis, lors de ladite table ronde :**

- l'existence de tarifs trop élevés,
- des puissances souscrites surdimensionnées,
- une pratique antidémocratique du dossier.
- des indemnités à l'OP HLM





1

**20 % de baisse des tarifs
par réajustement des
charges d'exploitation et
allègement des frais
généraux**

2

**La baisse des puissances souscrites
contestées, par de nombreux
copropriétaires, depuis des années.**

GDF SUEZ

1

**Mais ne nions pas notre satisfaction, car ils
ont admis, lors de ladite table ronde :**

- l'existence de tarifs trop élevés,
- des puissances souscrites surdimensionnées,
- une pratique antidémocratique du dossier.

2

Concernant votre souhait de voir notre groupe passer... plus pertinent dans un premier temps de
cela nous paraît prématuré. En effet, il n'est pas possible de conclure un accord formalisé entre la SDCC et dans un second temps, d'en

3

Me Mabile, avocat de la Ville et de l'OPH :

**« de manière à garantir une gouvernance
plus transparente... » [joli euphémisme] !**

GDF SUEZ ENERGIE SURETÉ
1 rue de la République - 92029 Paris La Defense Cedex France
Tél. +33 (0)1 41 20 13 00 Fax +33 (0)1 41 20 13 01
www.gdf-suez.com

**La persévérance des clichois
a fini par payer.**



28 juin 2011

La table ronde



4

4

BRAVO pour les locataires de Clichy Habitat

Mais l'Office demandait **27,750 millions !**
Il a obtenu 7% de sa demande.

GDF SUEZ

Mais ne nions pas notre satisfaction, ils ont admis, lors de ladite table ronde :

- l'existence de tarifs trop élevés,
- de puissances souscrites surdimensionnées,
- une pratique antidémocratique du dossier.

des indemnités à l'OP HLM

Pour les autres bailleurs & copropriétaires, ce ne sont que des **CLICHOIS DE SECONDE ZONE**, qui ne méritent ni l'attention ni la défense de la mairie.
Ils ont droit à 0,0 million d'€ sur les trop-perçus de la SDCC, depuis 20 ans.

Il s'agissait de notre perception de « l'accord » au 30 AOUT 2011



Avez-vous des questions ?



La table ronde



1

2

Conseil municipal
du 30 août

Délibérations proposées
aux conseillers
municipaux

COMMUNE DE CLICHY LA GARENNE
CONCESSION DE DISTRIBUTION URBAINE DE CHALEUR

AVENANT N°3
A la Convention Relative à la Construction et à
l'Exploitation du Réseau de Chauffage Urbain
sur le Territoire de la Commune de Clichy La
Garenne



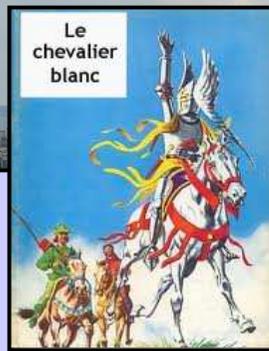
3



« ne permettent pas
d'atteindre un prix
raisonnable de
l'énergie »

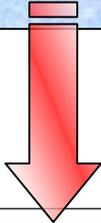
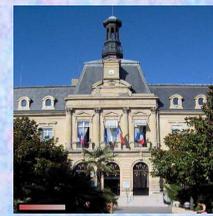
« en conséquence...
nous serions
contraints de
rechercher...des
alternatives moins
coûteuses
pour nos
locataires »

... poursuivre [avec SDCC] des
négociations...ceci dans
l'intérêt de nos locataires
et de vos **Administrés.** »

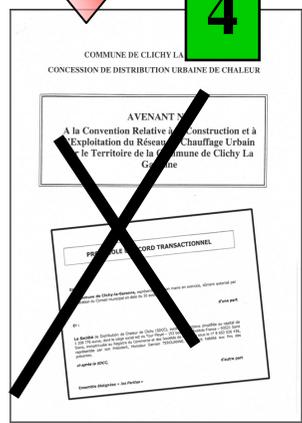


30 août 2011

Le conseil municipal



4



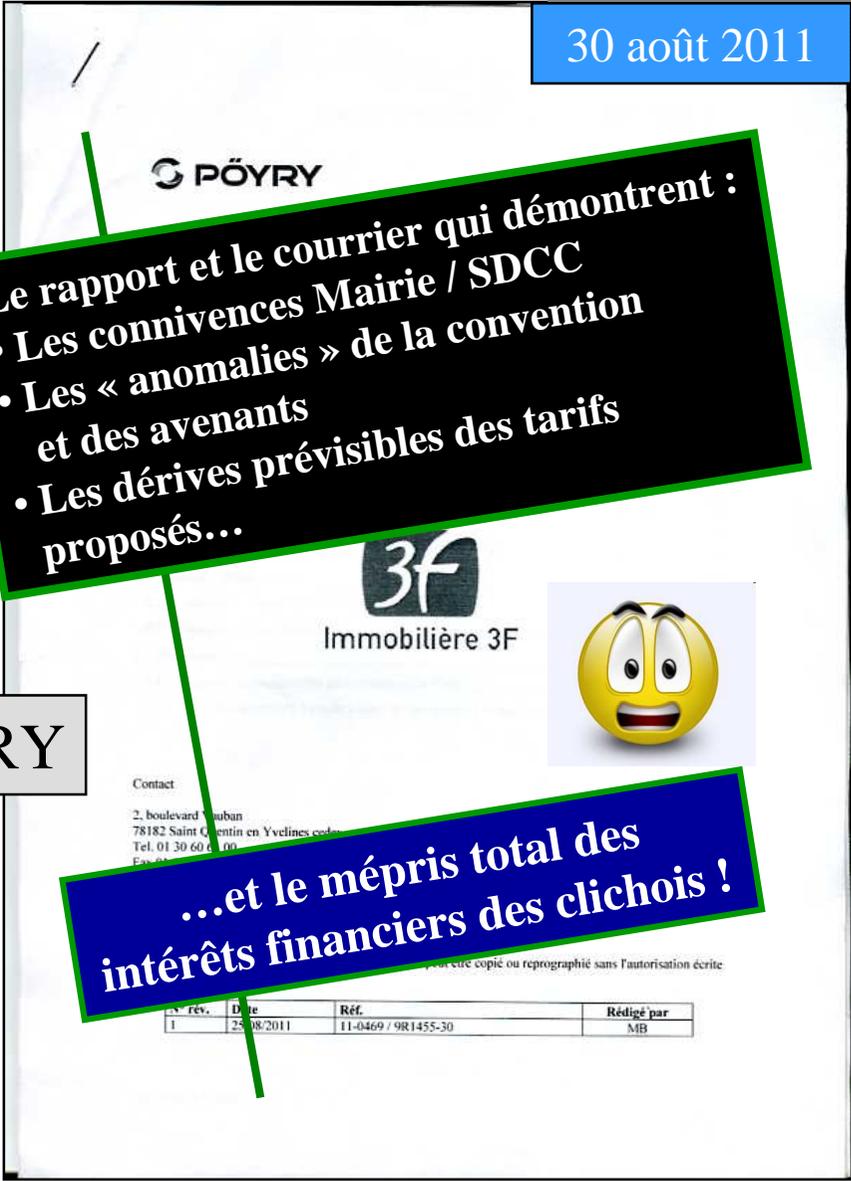


30 août 2011

Le rapport et le courrier qui démontrent :

- Les connivences Mairie / SDCC
- Les « anomalies » de la convention et des avenants
- Les dérives prévisibles des tarifs proposés...

LE RAPPORT PÖYRY





Le rapport et le courrier qui démontrent :
• Les connivences Mairie / SDCC

30 août 2011

EXEMPLE

Courrier i3f : « je vous avais communiqué ... des données particulièrement intéressantes et rassurantes sur le projet Biomasse Métropole de la CPCU, et je regrette de constater ... que vos équipes aient estimé que cette évolution du mix énergétique était sans avenir ».

Rapport Pöyry : « En vérité, il faut conclure que SDCC ne trouverait pas d'intérêt à cette solution. [En effet,] si son contrat n'était pas prolongé, elle aurait mauvaise grâce à appliquer une baisse tarifaire sur les dernières années du contrat ».

CONCLUSION

Le cabinet Pöyry a très bien compris que les seuls intérêts, en jeu, sont ceux de la SDCC et de la mairie.



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier





Le rapport et le courrier qui démontrent :

- Les « anomalies » de la convention et des avenants

30 août 2011

EXEMPLES

La mairie lance les clichois dans l'aventure de contrats mal ficelés :



- **Chaufferie bois : pas de garantie** quant au niveau de fourniture en énergie renouvelable (EnR) par la CPCU,
- **Pas de garantie** quant à la fin de concession CPCU / SDCC (2035)
- **Marge générale très faible** / 50 % minimum d'EnR
- **Risque** en cas d'hiver rigoureux.

**LE RISQUE ?
LA PERTE DE LA
TVA A 5,5%
SUR LE R2 :
SURCOUT 9%**



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy





Le rapport et le courrier qui démontrent :

- Les « anomalies » de la convention et des avenants

30 août 2011

EXEMPLES

La mairie se lance dans une prolongation de la concession dont la validité juridique n'est pas assurée:

- Rapport Pöyry : « **L'investissement semble faible pour justifier d'une prolongation ... de vingt ans, la faisabilité juridique de cet avenant « Grenelle » n'est donc pas évidente** ».
- Me Mabile, **l'avocat de la mairie, se pose lui aussi (presse juridique) la question de la réaction des tribunaux, en cas de contestation quant à la prolongation sans appel d'offre !**

LE RISQUE POUR LES CLICHOIS ? UN NOUVEL IMBROGLIO JURIDIQUE (ET DES INTERRUPTIONS DE FOURNITURE ?)



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy





Le rapport et le courrier qui démontrent :

- Les « anomalies » de la convention et des avenants

- Risque sur la subvention **ADEME** : « **risque supplémentaire que le dossier soit recalé** »,
- La remise en état du réseau et les **13 à 17% de perte de chaleur** dénoncés par la CRC ? Oubliée.
- Le niveau des **biens de retour en fin de concession** ? On verra cela en fin de nouvelle concession.
- Les **frais de gestion et d'assistance technique trop élevés** pour la CRC ? On va pas « mégoter ». Etc.

30 août 2011

EN VRAC

LE RISQUE POUR LES CLICHOIS ?

C'EST QU'ILS EN « REPENNENT » POUR 20 ANS.



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy





...et le mépris total des intérêts financiers des clichois !

30 août 2011

EN VRAC

TARIFICATION R1 (consommation de vapeur) :

- Pas de garantie sur les différentes sources d'énergie : **dérives des coûts préservant les intérêts de la SDCC** et non ceux des PAYEURS
- Tarif Gaz avec risque de **conflit d'intérêt**, le fournisseur annoncé étant une filiale de GDF SUEZ. Conflit déjà dénoncé par la CRC !
- Énergie Bois : **pas d'engagement sur la formule de révision** durant la DSP.

TARIFICATION R21 (charges d'exploitation) :

- **Augmentation disproportionnée** / investissement chaufferie bois
- **Charge** « Convention d'exploitation (590 K€) **non expliquée** ni justifiée
- En cas de subventions, **pas de répercussion aux clichois** de la diminution des charges financières liées à l'investissement.

TARIFICATION R22 (investissements) : « S'agissant du remboursement d'un investissement initial, ce terme devrait être fixe et non révisable. »

LE RISQUE POUR LES CLICHOIS ? TRES RAPIDEMENT – ET DE NOUVEAU – DES DERIVES TARIFAIRES INCONTRÔLEES ET INCONTRÔLABLES



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



30 août 2011



« ...afin de rechercher des solutions qui permettraient à votre réseau de chaleur de se rapprocher notablement du coût moyen des réseaux de chaleur (61€ TTC / MWh) avancé par l'Association AMORCE »



... poursuivre [avec SDCC] des négociations...ceci dans l'intérêt de nos locataires et de vos Administrés. »



A SUIVRE : CE QUE NOUS VOULONS



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



Avez-vous des questions ?



2 décembre 2011

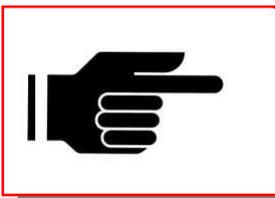


CE QUE NOUS VOULONS

1 65€ MWh – Un prix raisonnable

Les utilisateurs du chauffage urbain clicheois doivent bénéficier du **PRIX MOYEN** payé par les autres utilisateurs français de réseaux.

Ils demandent donc une **BAISSE DE 40%** soit un prix de 65€ TTC par MWh et non les 90.60€ TTC annoncés pour octobre 2011.



En attendant, ils prennent acte des **20% de baisse d'octobre 2011** liés à des « *réajustement des charges d'exploitation et allègement des frais généraux* » et non à la générosité de GDF SUEZ.

Cela (les 40%) correspondra à une économie de 543€ /an (valeur avril 2011)

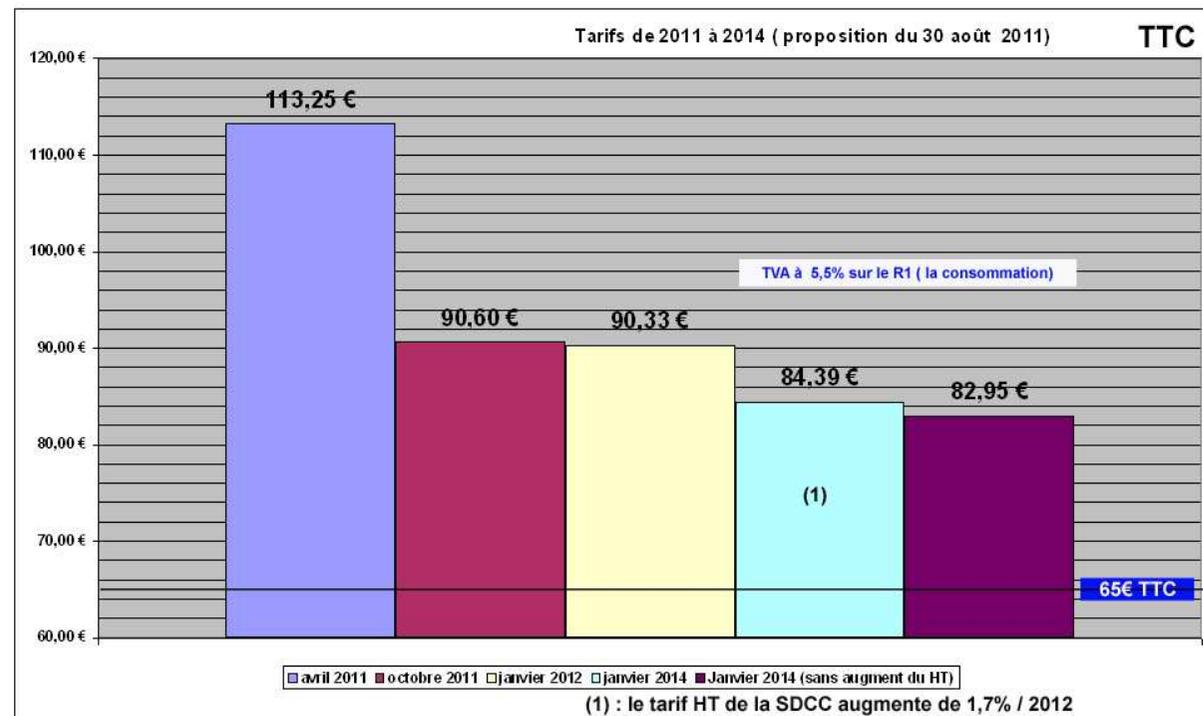


2 décembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

1 65€ MWh



« en conséquence... nous serions contraints de rechercher...des alternatives moins coûteuses pour nos locataires »



2 décembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

1 65€ MWh – Un prix raisonnable ... Mais il faut pour cela:

1 - Une vraie volonté d'obtenir les subventions ADEME & région: jusqu'à 30% dans certains dossiers COFELY, obtenus par une démarche active de Cofely.

A Clichy M. de Chillaz : « il appartenait à la ville de solliciter le Fonds Chaleur » !

2 – Faire des choix économiques et non des choix qui arrangent la Cofely.

• **L'ADEME fournit un « outils particulièrement utile pour trouver rapidement le taux d'aide nécessaire à apporter POUR QU'UN PROJET SOIT RENTABLE »,**

• **A Nantes, la filiale de Veolia : « la poursuite du projet étant conditionnée à l'obtention d'une aide à hauteur d'au moins 5,6 M€ »**

A Clichy, on signe d'abord et vous vous débrouillez tout seul.





CE QUE NOUS VOULONS

2 décembre 2011

2

Une vraie négociation sur les puissances souscrites et non un diktat édicté - entre amis - par la mairie et de la SDCC

Cette reconnaissance doit se traduire normalement par une **RENEGOCIATION ENTRE LES DEUX SIGNATAIRES – la SDCC et l'utilisateur.**

AMORCE

Le contrat concernant les puissances est un contrat entre l'utilisateur et le délégataire, sans intervention de la mairie.

Annexe n°2 Révision des puissances souscrites

Sous-stations	Puissances souscrites en kW	Puissances souscrites en kW au 1er octobre 2011
1 Bat E	636	
1 Bat R	765	5847
1 Bat S	4808	
2	975	965
4	1953	1665
5	430	443
6	1364	1508
7	2048	1845
8	343	360

18	143	142
17	609	156
16	55	44
15	563	371
20	3813	6033
21	45	35,5
22	40	38
23	523	603
24	12	20,8
24	1447	1488
25	242	348
26	1056	885
27	318	242
28	27	41
29	600	620
30	116	113
31	84	100
31B	31	22
32	30	54
33	1117	122
34	56	61
35	232	205
36	171	65
37	1050	1046
38	110	113
39	17	13
40	873	538
41B	135	113
42	340	234
43	40	30
44	186	200
45	178	160
46	1320	1413
47	0	0
48	52	71
49	690	578
50	478	480
51	58	58,1
52	531	551
53	653	968
54	510	450
55	733	742
56	764	780
57	88	85,5
58	454	468
59	1284	1361
60	101	117

Remarque : Se pose, de plus la question des trop-perçus en toute connaissance de cause, par la SDCC, liés à ces surpuissances abusives et cela depuis des années.



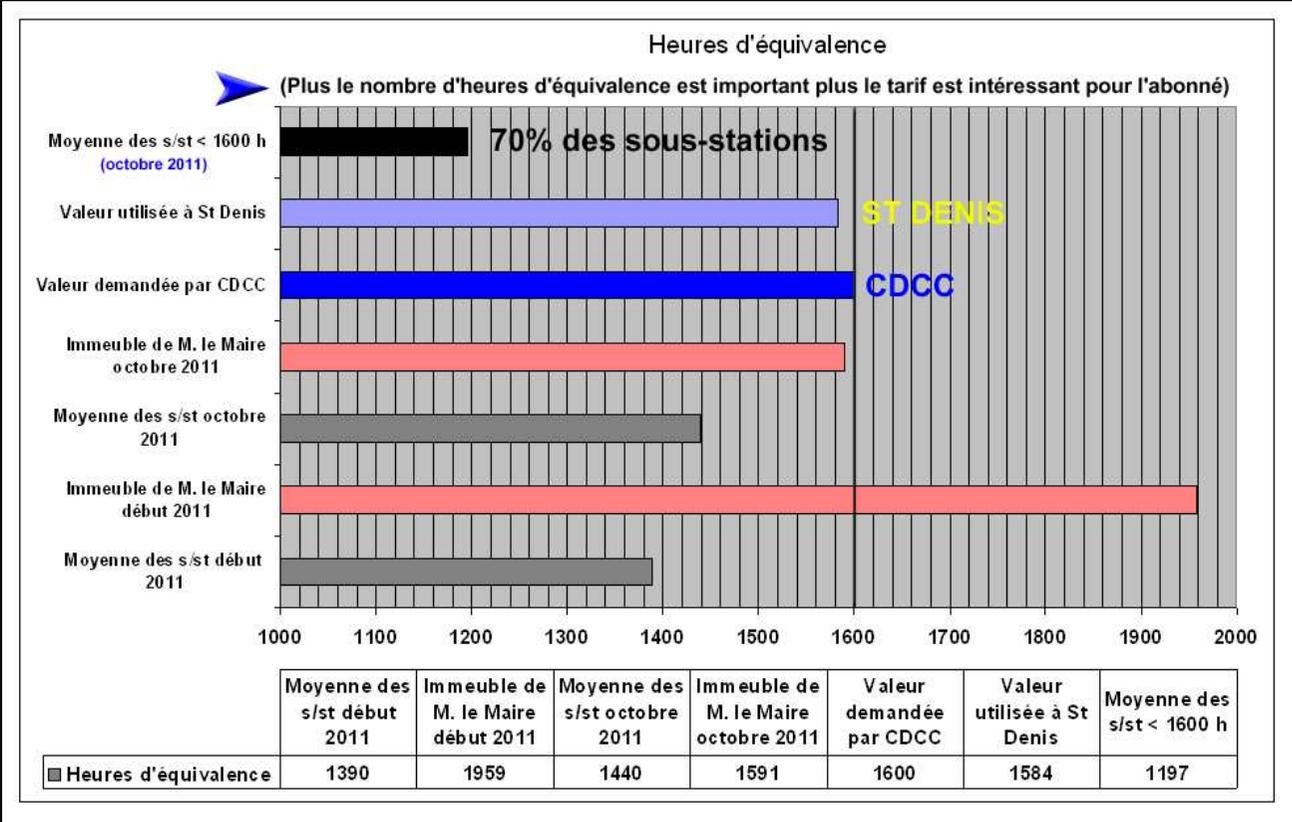


2

2 décembre 2011

Une vraie négociation sur les puissances souscrites

PLUS LE NOMBRE D'HEURES D'EQUIVALENCE EST IMPORTANT PLUS LE TARIF EST INTERESSANT POUR L'ABONNE



Incidence financière d'une puissance mal « étalonnée » : jusqu'à 10% de la facture globale





2 décembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS

3 La garantie d'une évolution maîtrisée des tarifs

Le rapport Pöyry, comme nous l'avons vu, pointe du doigt les risques inéluctables liés aux nouveaux modes de calcul des barèmes proposés par la mairie et la SDCC.

Si nous acceptons le miroir aux alouettes qui nous est présenté par la mairie et la SDCC, nous pouvons déjà prévoir le texte du prochain rapport de la CRC, concernant le chauffage urbain à Clichy : « *masquaient les augmentations ultérieures liées à la logique interne du système d'indexation...* »

Pour mémoire :

Chambre régionale des comptes - page 24/54 : « Un élément a sans doute favorisé cette apparente passivité de la commune concédante : la plupart de ces avenants (surtout 1988, 1991 et 1999) s'accompagnaient, sur l'instant, d'une diminution immédiate et nominale des tarifs unitaires. Cet affichage de baisse, transitoire, masquait les augmentations ultérieures liées à la logique interne du système d'indexation. Au final, un abonné très attentif pourra donc constater qu'avec ce système d'indexation mensuelle du prix unitaire des quatre termes, sur une multitude de critères, sa facture peut augmenter chaque mois... »





2 décembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS

4 Le remboursement des trop-perçus depuis 20 ans

La réunion du **31mars 2011**, en mairie – devant plus de cent personnes - , parlait :
« de 30% » de charges de chauffage qui doivent être récupérées depuis 1991.

La même mairie – en août - après « négociations » – nous propose d'accepter :

- 2 millions d'€ pour l'OP HLM - contre 27,750 millions réclamés devant la justice,
- 0 million d'euro pour tous les autres clichois, clichois de seconde zone, mais PAYEURS.

C'EST NON !

... et c'est certainement « mensonger »
dans la présentation d'un «effort» GDF SUEZ

Mensonge par manque volontaire de précision



2 décembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

Nous voulons la vérité sur ces 2 millions d'€

4

Le remboursement des trop-perçus depuis 20 ans

La même mairie – en août - après « négociations » – nous propose d'accepter :

- 2 millions d'€ pour l'OP HLM - contre 27,750 millions réclamés devant la justice,
- 0 million d'euro pour tous les autres clichois, clichois de seconde zone, mais PAYEURS.

En contrepartie du versement d'une somme de 2.000.000 d'euros hors taxes à l'OPH entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2014, **somme qui sera affectée à des actions de rénovation de l'habitat en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique**, l'OPH " Clichy Habitat , ' s'engage à se désister de l'action judiciaire qu'elle a engagée devant le tribunal de grande instance de Bobigny.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Dispositif **2011 2013**

QUI SONT LES OBLIGES ? Une quarantaine de grandes entreprises distributrices d'électricité, de gaz (ex : EDF, **GDF**, CPCU) ... sont soumises à des obligations d'économies d'énergie.

Pour relever ce défi de nombreux outils... parmi ceux-ci, le dispositif des **Certificats Économies Énergies..**

Les entreprises obligées [GDF] peuvent proposer à leurs clients (particuliers, entreprises, collectivités) **un soutien financier, telle une subvention ou prime, un avoir sur facture..** Ces négociations s'effectuent de gré à gré.

Ces deux millions ? S'agit-il de :

- « remboursements de sommes indûment versées [par les clichois]»
- ou de l'utilisation (détournée ?) d'une obligation qui n'a rien à voir avec l'origine de l'action en justice de l'office ?

LE CDCC a envoyé un courrier recommandé à GDF SUEZ demandant que cette question soit clarifiée



2 décembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

5 Une approche écologique et environnementale du projet

Quelques exemples de nouvelles implantations de chaudières bois (trouvées sur le Web) :

Lisieux :

- « cet espace...permet d'assurer le débennage et les **manutentions du bois**, sans nuisance pour le voisinage »
- « les **fumées** sont dépoussiérées »
- « les **gaz de combustion** sont évacués par deux conduits de fumée de 21 mètres de hauteur »

Besançon :

- réduction des **poussières**
- traitement des **fumées**
- **économiseur** (augmentation de 4 à 6% du rendement)
- bonne **isolation thermique**
- niveau de **bruit** ambiant < 70 db
- niveau bruit limite de chaufferie <60 db
- émergence inférieure aux 3 à 5 db réglementaires

Soissons : Cofely fournit l'information du tonnage utilisé par une chaudière bois - de capacité identique à celle proposée par la SDCC : **9 700 tonnes de bois par an** à transporter, manœuvrer., etc.

Où sont décrites les normes prévues par la COFELY à CLICHY ?



2 décembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

6 En cas de non acceptation de nos demandes, le maintien des procédures en cours

Les procédures engagées par l'OP HLM et la Ville doivent être maintenues, tant que les clichois n'ont pas obtenu satisfaction sur leurs demandes justifiées.

Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



SANS ACCORD PREALABLE DES PAYEURS, C'EST NON !

CDCC Juin 2011

Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

I - La CRC met en cause certaines « dérives » du maire !

Elles concernent : des détournements de procédures lors des conseils municipaux, des signatures non autorisées, etc.

- CRC 24/54 : « la question se pose de savoir pourquoi la commune a pu aussi facilement conclure ces avenants »

II - La CRC et GDF SUEZ : pratiques, contrats, charges !

La CRC :

- conteste certaines pratiques financières, et autres, entre la SDCC et des filiales du groupe GDF SUEZ,
- s'inquiète fortement de l'état du réseau et demande la remise aux normes de celui-ci avant restitution à la Ville, en fin de contrat,
- considère que certains contrats et amendements sont non valides au vu de la loi et de la jurisprudence,
- remet en cause les charges insuffisantes supportées par le LEM, suite aux termes du contrat tripartite.



2 décembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

7 Une vraie commission de suivi de la concession. Pas un nouveau simulacre.

CELA VEUT DIRE :

- une **présidence indépendante**,
- une **représentation proportionnelle** à l'importance des différents groupes d'utilisateurs
- un mode de **fonctionnement et des prérogatives** clairement définis,
- la sélection par **élection des candidats**, issus et présentés par les différents acteurs concernés (procédure identique à celle des comités de pilotage).



DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

Article XV

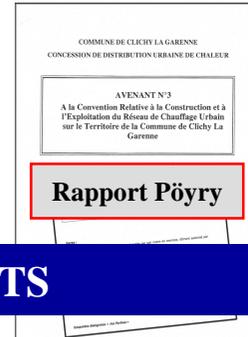
La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.



2 décembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS



8

Une commission soutenue par des **EXPERTS INDEPENDANTS**

Les choix :

- technologiques
- économiques
- financiers
- écologiques
- etc.

.....ne peuvent dépendre des parties intéressées à orienter le dossier dans le sens qui les arrange. La commission doit être soutenue – chaque fois que nécessaire - par des **EXPERTS INDEPENDANTS**



... poursuivre [avec SDCC] des négociations...ceci dans **l'intérêt** de nos locataires et de vos **Administrés**. »

Cette récente situation où, sans une assistance extérieure, les clichois auraient dû accepter les diktats de la SDCC et de la mairie **est inadmissible.**



2 décembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS



9 Un processus démocratique : préalable obligatoire aux décisions à venir.

L'organisation de la consultation est demandée
- Soit par le maire
- Soit par au moins un tiers des membres du conseil municipal (communes de 3 500

Ceux qui payent tous les mois les factures de chauffage urbain doivent disposer de manière souveraine des choix à venir dans ce dossier où ils sont les seuls **PAYEURS**.

la commune ou de l'établissement de coopération.

Nous demandons de prévoir, dès à présent, l'utilisation telle que décrite sur le site internet de la ville, du **REFERENDUM LOCAL** et cela avant toute conclusion dans le dossier du chauffage urbain.

Le maire ou le président de l'établissement public doit convoquer les électeurs par arrêté au moins trois semaines avant la date du scrutin.
Un dossier d'information doit être mis à la disposition du public au moins 15 jours avant le scrutin.
Le vote s'effectue par bulletins portant les mentions "oui" ou "non".

Cette demande concerne aussi bien :

- les tarifs,
- le remboursement des trop-perçus par la SDCC,
- la poursuite ou non de la concession avec le délégataire actuel,
- les choix de solutions technologiques,
- l'arrêt ou pas des procédures judiciaires,
- et toute décision qui engage les **PAYEURS** du chauffage urbain clichois.



Avez-vous des questions ?



NOS ACTIONS A VENIR – L'EVOLUTION DU COLLECTIF

Pour cela, nous avons besoin de TOUS LES CLICHOIS, à travers :

- leur adhésion au collectif,
- leur soutien financier,
- la participation à nos réunions de travail,
- la participation à nos manifestations,
- et la promotion, le bouche à oreille, de vous tous vers les autres clichois,
- ETC.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, PLUS NOS DROITS SERONT RESPECTES



NOS ACTIONS A VENIR – L'EVOLUTION DU COLLECTIF

MERCI POUR VOTRE PRESENCE ET POUR VOTRE PARTICIPATION

Nous sommes à votre disposition, à la sortie, pour :

- enregistrer votre adhésion
- recevoir vos soutiens,

Pour recevoir notre dossier (*) ou pour répondre à des questions spécifiques : merci de nous fournir votre adresse mail

(*) Version PDF ou PowerPoint (lisible également par Open Office (Présentation ou Impress)
- logiciel « libre » - récupérable à l'adresse ci-après : <http://fr.openoffice.org/>)

